



Ces envahisseurs que l'on ne suspecte pas

C'est le printemps! Vous comptez faire l'achat de plants, de graines, de bulbes et/ou de sacs de semences? Sachez que vous pourriez être un vecteur involontaire de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) en Abitibi-Témiscamingue. En effet, l'horticulture est un des vecteurs responsables de la présence de nombreuses plantes terrestres exotiques à caractère envahissant. Plusieurs d'entre elles sont aux portes de la région. Voici un portrait d'espèces menaçantes pour la biodiversité, introduites par des horticulteurs aux États-Unis pour leur beauté ornementale.

LA BERCE DU CAUCASE

Faisant souvent la manchette des médias en saison estivale, la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) a été découverte pour la première fois au Québec en 1990. La berce est majestueuse et peut atteindre cinq mètres de hauteur. Cependant, il s'agit d'une plante redoutable! La sève contient des toxines photosensibilisantes pouvant occasionner des dermatites, parfois sévères, dont les lésions s'apparentent à des brûlures (parfois même jusqu'au 2^e degré).

Les plants se développent tôt au printemps et font rapidement compétition aux autres plantes pour la lumière. Le feuillage très dense procure de l'ombrage aux plants de petites tailles environnants, empêchant leur croissance et leur germination, favorisant ainsi la création de peuplements monospécifiques. Son inflorescence en ombelle peut compter jusqu'à 80 000 fleurs. De plus, la berce produit d'importantes quantités de graines, soit 20 000 graines par plant, permettant sa propagation rapide.



Photo : Elisabeth Groeneveld

Photo : Hélène Royer

La berce laineuse, (à gauche) atteint de 1 à 3 mètres de hauteur, alors que la berce du Caucase (à droite) à une hauteur variable de 2 à 5 mètres

PAS DE PANIQUE!

Il existe une espèce indigène présente en région, nommée la berce laineuse (*Heracleum maximum*). De plus petite taille, la berce laineuse ressemble beaucoup à celle du Caucase. Heureusement, elle n'est que légèrement toxique. Même si la berce du Caucase est encore absente de la région, la situation pourrait changer. En effet, selon M. Claude Lavoie, professeur et biologiste de l'Université Laval, comme il y a de la berce

laineuse, une espèce dont l'écologie est très similaire, rien n'empêche, en théorie, la berce du Caucase de s'installer dans la région. D'ailleurs, elle est présente au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

LA RENOUÉE DU JAPON

Surnommée la renouée japonaise ou le bambou japonais, la renouée du Japon (*Fallopia japonica*) impressionne et dérange par sa densité. Importée à la fin du 19^e siècle, elle est présente depuis plus de 100 ans en sol québécois. S'apparentant à du bambou, les tiges de cette plante sont lisses, creuses et denses (trop denses!). Cette plante est une véritable peste et figure sur la liste des 100 pires EEE de la planète. C'est peu dire! Elle possède des racines très courantes (étalement latéral jusqu'à 7 m), difficiles à déraciner (jusqu'à 2 m de profondeur), et elle est de plus en plus résistante aux herbicides. Les rhizomes libèrent des toxines dans le sol, causant des dommages aux autres plantes environnantes. De plus, comme elle s'implante facilement et qu'il n'y a pas d'ennemis naturels pour la combattre, elle représente une menace pour l'intégrité et l'équilibre des écosystèmes. Comme si ce n'était pas suffisant, ses tiges et ses racines peuvent survivre en dormance jusqu'à 10 ans. Une fois l'espèce implantée, il est presque impossible de s'en débarrasser. Présente en Côte-Nord, elle peut certainement s'établir en région, mais ne peut se reproduire par ses graines, selon M. Lavoie. Le climat est trop froid.



Photo : Botablog

La renouée du Japon

C'EST TOUT?

Malheureusement, non. La liste des plantes vasculaires exotiques nuisibles au Québec est longue! Une étude confirme que 87 plantes vasculaires exotiques naturalisées sont jugées nuisibles, à divers degrés, ce qui représente 9,6 % de l'ensemble des taxons (908). Le panais sauvage (*Pastinaca sativa*), par exemple, est une plante toxique également présente en région qui provoque aussi des dermatites sévères.

UN HORTICULTEUR AVERTI EN VAUT DEUX!

De grâce, il ne faut jamais planter, semer, multiplier ni même transporter des EEE volontairement! Assurez-vous que les graines, bulbes et semences que vous achetez au magasin ou en ligne ne sont pas des EEE. Comme il n'existe pas de certification, informez-vous sur ces espèces auprès des centres de jardinage et/ou sur Internet et soyez des jardiniers et horticulteurs avertis! Enfin, gardez l'œil ouvert, la détection précoce est la clé! ■